

GAZ À EFFET DE SERRE

**DOIT-ON FAIRE CONFIANCE
AUX GRANDS GROUPES
POUR SAUVER
LE CLIMAT ?**

Etude de cas sur les sponsors de la COP21

BASIC

**OBSERVATOIRE
DES MULTINATIONALES**
SOCIAL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

A l'occasion de la 21^{ème} conférence des parties à Paris (COP 21), et devant la montée en puissance récente des grands groupes français sur la question du climat, le Basic (Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne) et l'Observatoire des multinationales ont souhaité évaluer, au-delà des postures et des engagements, les politiques mises en place par les principaux sponsors français de la COP21 concernant leurs émissions de gaz à effet de serre.

La 21^e Conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques doit se tenir à Paris à partir du 30 novembre 2015. Cet événement est souvent présenté comme un « sommet de la dernière chance » en vue d'aboutir à un accord international ambitieux et efficace pour contenir l'augmentation des températures globales d'ici 2100 sous la limite des 2°C définie par les chercheurs du GIEC, et prévenir ainsi les conséquences les plus catastrophiques du changement climatique. Cependant, les nouveaux engagements annoncés par de nombreux pays à l'approche de la COP21 ne suffiront très probablement pas à atteindre cet objectif.

Les gouvernements et les institutions internationales se tournent de plus en plus vers les entreprises, en particulier les grands groupes internationalisés, afin de trouver les solutions et les financements nécessaires pour évoluer vers des économies et des sociétés moins émettrices de gaz à effet de serre. En amont de la Conférence climat, un grand nombre d'entreprises, notamment françaises, ont fait des annonces importantes en matière de réduction de leurs émissions, voire de désinvestissement de secteurs d'activités nocifs pour le climat, comme le charbon.

Hôte de la COP21, le gouvernement français a choisi d'attribuer un rôle privilégié aux entreprises, en accueillant une quarantaine d'entre elles comme sponsors officiels de l'événement et en leur accordant une place substantielle dans l'« agenda des solutions » annexé au projet d'accord international. Comme ce fut le cas lors de la COP19 à Varsovie, cette tendance est fortement critiquée par une partie de la société civile.

LE BESOIN D'ÉVALUER LES PRATIQUES, AU-DELÀ DES ANNONCES

Dans ce contexte de forte polarisation, où il est parfois difficile de faire la part entre les slogans et la réalité, nous avons voulu examiner de plus près les politiques mises en œuvre par un échantillon de dix grandes entreprises françaises - cotées au Cac 40 et sponsors officiels de la COP21 - sur leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces entreprises sont les suivantes : Accor, BNP Paribas, Carrefour, EDF, Engie, Kering, LVMH, L'Oréal, Michelin et Renault.

Afin de déterminer dans quelle mesure ces entreprises sont effectivement en capacité de répondre à l'enjeu climatique et aux espoirs qui sont placés en elles, ce rapport examine :

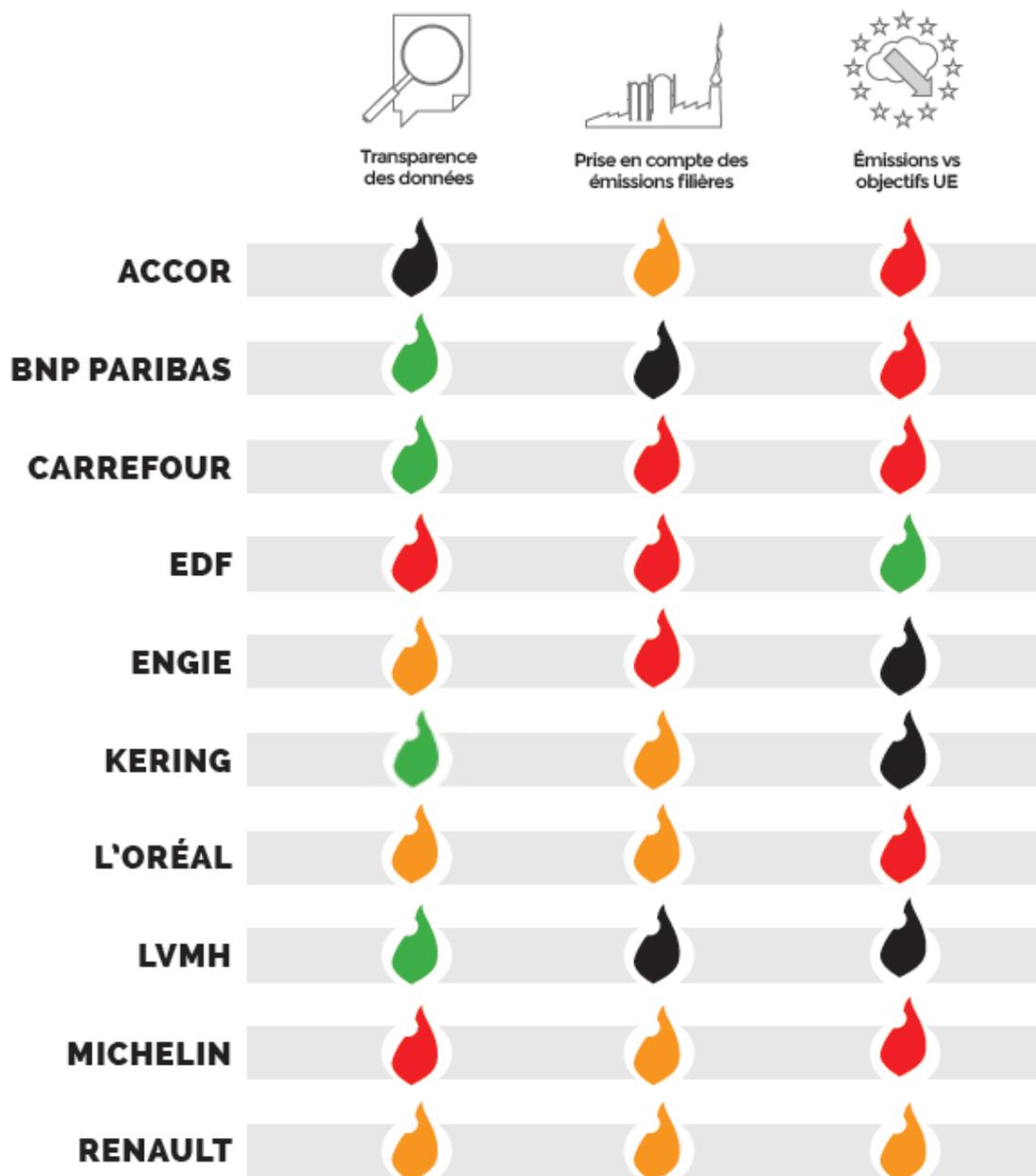
- la transparence et la cohérence de leurs déclarations d'émissions de gaz à effet de serre,
- leur capacité à penser et agir à une échelle globale et sur toute leur chaîne de valeur,
- l'évolution de leurs émissions par rapport aux objectifs officiels de la France et de l'Union européenne en matière de réduction des gaz à effet de serre (-20% à l'horizon 2020, -40% à l'horizon 2030, -80% à l'horizon 2050).

Les entreprises de l'échantillon ont ainsi été notées sur la base d'un code couleur simple (noir - rouge - orange - vert) sur chacun de ces aspects. La notation « verte » dessine le profil idéal que les citoyens et les décideurs peuvent légitimement attendre d'entreprises sponsors officiels de la COP21 affichant leurs engagements pour le climat :

une entreprise transparente, qui donne à tous les moyens de suivre l'évolution de ses émissions, directes et indirectes, sur toute sa chaîne de valeur, et qui sur cet ensemble respecte ou dépasse les objectifs fixés au niveau de l'Union européenne.

ÉTUDE ABSTRACT

AUCUNE ENTREPRISE N'EST EXEMPLAIRE



Notre évaluation, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous, montre qu'aucune des entreprises examinées ne correspond à ce profil idéal. Aucune n'a même obtenu plus d'une note verte sur les trois possibles.

Seules quatre entreprises sur dix (BNP Paribas, Carrefour, Kering et LVMH) publient des données suffisamment transparentes et cohérentes sur leurs émissions de gaz à effet de serre pour permettre aux

citoyens non experts de les comprendre aisément sur plusieurs années et sur l'ensemble des périmètres obligatoires. Néanmoins, aucune de ces trois entreprises :

- ne prend la mesure complète de ses impacts en amont et en aval de ses activités,
- ne semble en mesure de réduire son empreinte carbone globale en ligne avec les objectifs de l'Union européenne.

Par ailleurs, cinq entreprises du panel (Accor, Kering, L'Oréal, Michelin et Renault) ont initié une évaluation complète de leurs émissions de gaz à effet de serre depuis l'amont jusqu'à l'aval de leurs filières. Cependant, aucune n'est en mesure de démontrer une réduction des émissions sur ce même périmètre.

Seul EDF semble parvenir à réduire son empreinte carbone globale conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne. Le groupe

ÉTUDE

ABSTRACT

a en effet la particularité de pouvoir agir sur une source prépondérante d'émissions de gaz à effet de serre et de développer une stratégie basée sur les énergies nucléaires et renouvelables (même si l'énergie nucléaire soulève toute une série d'autres questions (1)). Il a de plus bénéficié d'une conjoncture favorable (douceur accentuée des hivers) ces dernières années (2).

De façon plus générale, nous n'avons pas trouvé parmi les entreprises étudiées d'exemple de stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de la chaîne de valeur (identification des hot spots, objectifs associés, pilotage et publication des résultats). Pourtant, pour la majorité d'entre elles, les activités situées en amont et en aval concentrent la grande majorité de leurs émissions, parfois jusqu'à 85% (3). Nombre d'entreprises de notre panel affichent des actions extrêmement limitées par rapport à l'ampleur réelle de leur impact sur ce périmètre. C'est le cas par exemple de BNP Paribas, qui n'intervient qu'à la marge sur les émissions associées à ses investissements dans les secteurs fortement émetteurs de carbone (transports, production d'énergie, distribution, équipements industriels, agroalimentaire...).

DES DECLARATIONS GLOBALEMENT HETEROGENES ET PEU INFORMATIVES

Les informations diffusées par les entreprises sur leurs émissions de gaz à effet de serre nous semblent globalement insuffisantes pour permettre au grand public de savoir si ces groupes contribuent effectivement à leur réduction, et dans quelle mesure.

Si ces structures diffusent régulièrement des informations financières standardisées et comparables entre elles, leurs déclarations d'émissions s'apparentent le plus souvent à un exercice libre, en raison notamment de l'absence de contraintes réglementaires suffisantes (ce malgré la référence affichée au GHG Protocol qui donne des lignes directrices, mais dont les instructions ne sont pas certifiables).

Nous avons relevé des incohérences dans les déclarations des entreprises, un certain flou méthodologique, ainsi que des définitions restrictives de périmètre (comme dans le cas d'Accor qui ne tient pas compte des hôtels franchisés, qui représentent pourtant près de la moitié de son parc (4)).

Des entreprises sponsors de la COP21 mais hors de notre échantillon, comme Bolloré, ne publient toujours aucune information sur leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du groupe.

A L'INVERSE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES, STANDARDISÉES ET COMPARABLES ENTRE ELLES, LES DECLARATIONS DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE S'APPARENTENT LE PLUS SOUVENT À UN EXERCICE LIBRE, MALGRÉ LA RÉFÉRENCE RÉCURRENTÉ AU GHG PROTOCOL.

(1). cf. WISE, l'option nucléaire contre le changement climatique, 2015

(2). Service de l'observation et des statistiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Chiffres clés du climat France et Monde, Édition 2015 et EDF, Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2014, p.4

(3). A l'exception des producteurs d'électricité EDF et Engie dont la majorité des émissions sont liées à leurs activités (scope 1)

(4). Accor, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.9 et 65

ÉTUDE

ABSTRACT

UN OPTIMISME EN TROMPE L'ŒIL

La flexibilité dont les entreprises bénéficient en matière de déclaration de leurs émissions leur permet de mettre l'accent sur les résultats qui les valorisent et d'éviter les questionnements sur des points moins positifs. Les groupes étudiés font ainsi tous état des progrès qu'ils ont réalisés et d'objectifs ambitieux pour les années à venir, alors même que plusieurs enseignements de cette étude obligent à nuancer cet optimisme. À titre d'exemple, les messages publicitaires privilégiés par certaines en-

treprises pour la COP21 – telle EDF évoquant son électricité « sans CO₂ » (5) ou Renault ses véhicules « zéro émission » (6) - apparaissent en contradiction avec leurs propres études dont les résultats sont publiés dans leurs documents officiels (7).

Cette tendance à ne fournir que des informations partielles ou relatives est d'autant plus regrettable qu'elle peut masquer un risque d'« effet rebond », par lequel la consommation accrue d'un produit moins polluant annule partielle-

ment ou totalement les bénéfices environnementaux potentiels de ce produit. Michelin par exemple communique sur la diminution de ses émissions de gaz à effet de serre par tonnes de pneus produits, sans préciser que sa production de pneus peut parallèlement augmenter et annuler ainsi la majeure partie des bénéfices de cette performance pour le climat (comme c'était le cas entre 2013 et 2014) (8).

COMPENSER PLUTÔT QUE RÉDUIRE ?

Pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, une grande partie des entreprises étudiées utilisent à des degrés divers des mécanismes de « compensation carbone ». Ces mécanismes leur permettent de compenser leurs propres émissions à travers l'acquisition de crédits carbone générés par des projets de reforestation, d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables, souvent mis en œuvre dans les pays du Sud. Les bénéfices réels pour le climat de nombreux projets liés à la compensation carbone, notamment dans le domaine de la foresterie, sont pourtant sujets à caution (9).

Le recours massif à la compensation est notamment considéré comme l'une des causes de l'échec du marché européen du carbone, car il aurait découragé l'investisse-

ment des entreprises en Europe dans la réduction de leurs émissions à la source (10).

Enfin, la compensation constitue de fait un « droit », certes payant, de continuer à polluer. Or en raison du caractère cumulatif des gaz à effets de serre dans l'atmosphère, il est urgent de réduire autant que pos-

sible, et dès que possible, nos émissions. Néanmoins, de nombreuses entreprises continuent à baser une partie de leur stratégie climatique et de leurs engagements de réductions futures de leurs émissions de gaz à effet de serre sur le recours à la compensation.

LA COMPENSATION PEUT ÊTRE VUE COMME UN « DROIT » PAYANT À CONTINUER DE POLLUER. OR EN RAISON DU CARACTÈRE CUMULATIF DES GAZ À EFFETS DE SERRE DANS L'ATMOSPHÈRE, IL EST NÉCESSAIRE DE RÉDUIRE AUTANT QUE POSSIBLE, ET DÈS QUE POSSIBLE NOS ÉMISSIONS.

(5). <https://www.edf.fr/groupe-edf> et <https://www.edf.fr/groupe-edf/premier-electricien-mondial/strategie> consultés le 07/11/2015

(6). Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.5 & 12

(7). Documents de référence 2013 et 2014 d'EDF et Renault

(8). Michelin, Document de référence et rapport financier annuel 2013 et 2014, p.6

(9). US Congress, Research Service Report, Forest Carbon Markets: Potential and Drawbacks, 2008

Sedjo, R. et Macauley, M., Forest Carbon Offsets: Possibilities and Limitations, 2011

(10). Carbon Market Watch, What's needed to fix the EU's carbon market, Juillet 2014

ÉTUDE ABSTRACT

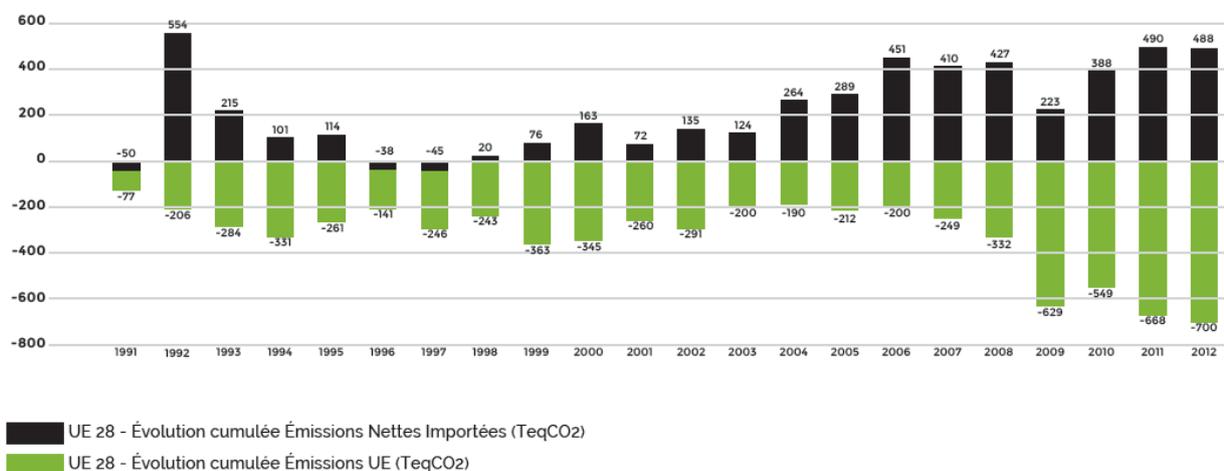
L'EXTERNALISATION DES ÉMISSIONS EN AMONT DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Au cours des dernières années, plusieurs études scientifiques ont démontré l'existence d'un phénomène d'externalisation des émissions gaz à effet de serre des entreprises européennes vers l'amont de leur chaîne de valeur, le plus souvent sur d'autres continents.

Une étude réalisée dans le cadre du Global Carbon Project (11) suggère ainsi que 70% des réductions d'émissions de gaz à effet de serre gagnées depuis 1990 sur le territoire de l'Union européenne ont été « annulées » par l'accroissement des émissions « importées » de

pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, via la « délocalisation » de la production ou de l'approvisionnement en matières premières (voir ci-dessous).

Évolution cumulée des GES sur le territoire de l'UE et importées par l'UE
Source : BASIC, d'après les données du Global Carbon Project



Si l'Union européenne semble atteindre ses objectifs de réduction définis pour 2020 avec quelques années d'avance, ces chiffres sont donc en trompe l'œil : les émissions de beaucoup de secteurs sont constantes voire en augmentation dès lors que l'on prend en compte les rejets de gaz à effet de serre générés par les fournisseurs qui approvisionnent l'industrie européenne. Les entreprises sponsors officiels de la COP21 sont elles aussi concernées par ce phénomène. Le groupe Carrefour, par exemple, ne propose quasiment aucune mesure

importante ou stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en amont et en aval de sa chaîne de valeur, dont une partie significative est localisée chez ses fournisseurs, alors même que ces émissions indirectes représentent entre 80 et 85% de son empreinte carbone globale selon les études disponibles (12).

Nous retrouvons ici une dynamique plus générale d'externalisation et de risque de dilution de la responsabilité des grands groupes, dont nous observons également les manifes-

tations dans le domaine social ou environnemental (13).

Cette tendance à l'externalisation témoigne de l'interdépendance croissante entre les secteurs et les pays le long des chaînes de valeur, depuis l'extraction de matières premières jusqu'à la consommation des produits, et questionne l'approche de lutte contre le dérèglement climatique par traitement séparé de chaque secteur d'activité (énergie, transports, agriculture...).

(11). Le Quéré, C., Moriarty, R., Andrew, R.M., Peters, G.P., Ciais, P., Friedlingstein, P., et al.; Global carbon budget 2014 in Earth System Science Data Discussions 7 (2), 521-610

(12). WRI-WBCSD, GHG Emissions Agriculture, 2014

INRA-Ademe, Impact Carbone des régimes alimentaires, 2011

WRAP, Assessment Environmental Impact Grocery Products, 2013

European Commission, EIPRO Impact of Food Product, 2010 et Revision of European Ecolabel Criteria for Soaps, Shampoos and Hair Conditioners, 2012

WRAP, Valuing our Clothes, 2012

WRAP, Reducing the environmental and cost impacts of electrical products, 2012

(13). Milberg, W. and Winkler, D., Outsourcing Economics Global Value Chains in Capitalist Development, Avril 2013

ÉTUDE

ABSTRACT

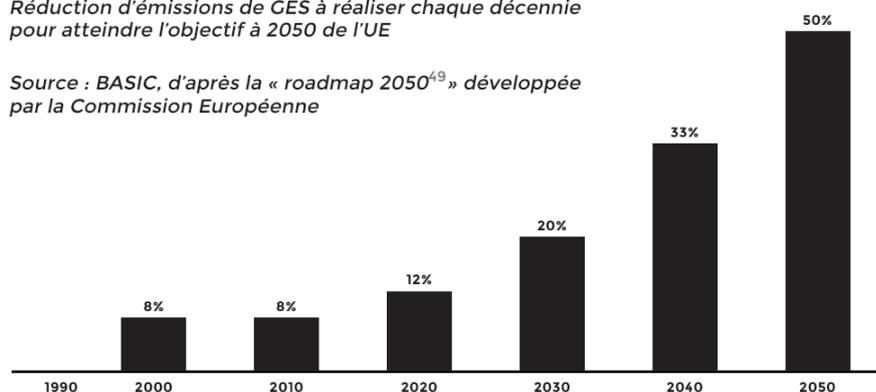
LA CROYANCE DANS LES « SAUTS TECHNOLOGIQUES »

Au-delà des problèmes soulevés par l'externalisation, les projections d'émissions de l'Union européenne et des entreprises pour atteindre les objectifs de plus long terme (-80% à horizon 2050 selon les objectifs officiels européens) semblent reposer, explicitement ou implicitement, sur l'hypothèse de sauts technologiques majeurs à venir (voir illustration ci-contre) (14).

Dans certains cas, comme pour la voiture électrique promue aujourd'hui par Renault, les bénéfices climatiques potentiels resteront probablement limités quoiqu'il adienne (au mieux -50% de réduction de l'empreinte carbone globale du constructeur automobile français, selon les études disponibles (15) et sans prise en compte de l'inertie liée au temps nécessaire pour remplacer le parc existant). D'autres

Réduction d'émissions de GES à réaliser chaque décennie pour atteindre l'objectif à 2050 de l'UE

Source : BASIC, d'après la « roadmap 2050⁴⁹ » développée par la Commission Européenne



« sauts technologiques » espérés par les entreprises, comme la capture-séquestration de carbone, soulèvent davantage de problèmes encore quant à leur viabilité, leur coût et leurs risques potentiels (à l'image de l'énergie nucléaire et des débats qu'elle ne cesse d'alimenter depuis son émergence (16)).

NOS DIRIGEANTS DOIVENT DÉSORMAIS DÉPASSER LES POSTURES ET LES ENGAGEMENTS NON CONTRAIGNANTS POUR PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS ET AFFRONTER LES DILEMMES CORRESPONDANTS .

POUR CONCLURE

Il paraît logique qu'une entreprise dans l'obligation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre privilégie – au-delà des messages publicitaires et marketing – les solutions organisationnelles et technologiques qui lui permettent de continuer à maximiser ses performances économiques à court terme sans questionner ses objectifs de croissance.

Mais cela ne sera probablement pas suffisant pour limiter le réchauffement global à 2°C : ni l'externalisation des émissions, ni leur compensation, ni la croyance en des sauts technologiques, ne pourront remplacer un véritable « découplage »

entre production et émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la capacité d'une entreprise à vendre plus [de produits, de services] tout en émettant moins de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Et en l'absence de découplage, il nous semble illusoire de penser que les grands groupes qui fournissent la majeure partie des produits et services de notre quotidien renoncent à accroître leurs activités, quand bien même il s'agit de réduire les volumes de gaz à effet de serre rejetés chaque année dans l'atmosphère.

En dernier lieu, si l'engagement des grands groupes est nécessaire, il ne

peut se substituer à l'action et la régulation publiques. Nos dirigeants politiques doivent désormais dépasser les postures et les engagements non contraignants pour prendre leurs responsabilités et affronter les dilemmes correspondants : dans le cas contraire, les transformations structurelles nécessaires au changement de nos modes de vie risquent fort de ne pas advenir, ou en tout cas pas à temps.

(14). Commission Européenne, Communication au Parlement Européen: A Roadmap for moving to a competitive low carbon economy in 2050, Mars 2011

(15). Renault, Document de référence et rapport financier annuel 2014, p.159 et Ricardo, Preparing for a Life Cycle CO₂ Measure : a report to inform the debate by identifying and establishing the viability of assessing a vehicle's life cycle CO₂ footprint, mai 2011

(16). cf. WISE, l'option nucléaire contre le changement climatique, 2015 op.cit.